

2023 -001



OBJET DE L'ARRÊTÉ

Autorisation d'installer un théâtre de marionnettes le dimanche 23 mars 2023 dans le parc Pinel

Monsieur Stéphane DALLAU
101 rue Jean Catelas
95340 PERSAN

2023 -001

MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE (VAL-DE-MARNE)

ARRETE DU MAIRE

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-18, L2122-21, L2122-22 ;

Vu les articles L2125-1, R2122-7 et R2122-7-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2016-126 en date du 15 décembre 2016 portant approbation du Règlement des terrasses et étalages de la Ville du Kremlin-Bicêtre,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 portant revalorisation des taxes et tarifs à compter du 1er janvier 2023,

Vu le Règlement des terrasses et étalages de la Ville du Kremlin-Bicêtre du 19 janvier 2017,

Considérant la demande formulée le 24 octobre 2022 par **Monsieur Stéphane DALLAU**, sollicitant l'autorisation d'installer un spectacle de marionnettes dans l'enceinte du parc Pinel, le dimanche 12 mars 2023,

A R R Ê T É :

Article 1 : L'autorisation d'installer un spectacle de marionnettes dans l'enceinte du parc Pinel est accordée à **Monsieur Stéphane DALLAU**, le **dimanche 12 mars 2023 de 10h à 18h**.

Article 2 : Le permissionnaire est soumis au paiement de droits de voirie fixés suivant la réglementation en vigueur et s'élevant à : **78.09 €**

Article 3 : La présente permission de voirie peut être retirée sans aucune indemnité d'aucune sorte en cas d'inobservation de la réglementation municipale relative à l'occupation du domaine public, ou des prescriptions relatives à la sécurité.

Article 4 : Le Directeur Général des Services de la Ville du Kremlin-Bicêtre et le commissaire de police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- au pétitionnaire
- à Monsieur le commissaire de police de la Mairie du Kremlin-Bicêtre
- A Madame la Préfète du Val-de-Marne

Fait au Kremlin-Bicêtre, le

02 FEV. 2023



Pour le Maire Jean-Luc Laurent et par délégation,
L'Adjoint au Maire chargé des sports, de l'espace public et de la propreté,

Sidi CHIAKH

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20230202-2023-001-AR
Date de télétransmission : 02/02/2023
Date de réception préfecture : 02/02/2023